

VILLE DE SAINT EGREVE & SERVICE LE LOGIS Rapport d'activité 2018

Association le Relais Ozanam

HEBERGEMENT TEMPORAIRE-TRANSITOIRE

En 2018, selon l'observatoire des inégalités, en France, un million de travailleurs pauvres vivent avec moins de 850€ par mois.

Avoir un emploi ne protège donc pas de la pauvreté, notamment pour celles et ceux qui travaillent à temps partiel ou qui alternent des périodes de travail précaire et de chômage. En 2018, 3 des 5 ménages accompagnés ont des ressources liées au travail.

La convention qui lie le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint Egrève et le Service « Le Logis » du Relais Ozanam permet à des personnes fragilisées par toute situation complexe, quelle qu'en soit l'origine, d'être mis à l'abri, protégées, d'avoir un répit.

Le suivi social effectué en complémentarité par un travailleur social de la Ville et un représentant du Logis permet un accompagnement global de proximité, fixant des objectifs et des démarches à réaliser. Cet accompagnement porte sur le logement ainsi que sur différentes thématiques telles que la gestion budgétaire, les démarches administratives, d'insertion professionnelle, car force est de constater que souvent les ménages cumulent plusieurs problématiques impactant très fortement leur disponibilité et leur implication dans les démarches à réaliser. Ces difficultés multiples ont des répercussions sur les engagements pris et la durée d'hébergement. Le dispositif est un tremplin qui permet aux personnes de se stabiliser et d'envisager l'avenir.

□ **Signature de la 1ère convention : 17 mars 2010**

4 meublés : 3 T3 + 1 T1



L'hébergement temporaire/transitoire

Le public Ce dispositif concerne des personnes en difficulté, nécessitant ou bénéficiant déjà d'un accompagnement par un service social.
Il s'adresse à des ménages sans solution de logement social ou sans hébergement (décohabitation, fin de bail...)
Il ne concerne pas les publics très marginalisés relevant d'une prise en charge spécialisée.
Il est destiné en priorité aux habitants de Saint-Égrève.

L'objectif Ce dispositif d'appartements temporaires/transitoires permettra aux personnes d'être accueillies dans une perspective de stabilisation sociale par une solution d'hébergement mieux adaptée ou de relogement dans le parc public ou privé.

La durée L'hébergement est d'une durée de : 1 mois renouvelable 5 fois.

Le fonctionnement

Les Assistantes Sociales du SLS ou d'un autre service spécialisé effectuent, avec les personnes concernées, **la demande d'hébergement** auprès du Responsable d'hébergement du Logis.

Après un **diagnostic et une évaluation partagée**, Le Logis présente la situation en commission d'admission (les membres sont : un représentant du CCAS, du service logement et du Logis). Le Logis prononce l'admission en hébergement, sur avis du CCAS.

Les personnes admises dans le logement devront s'acquitter d'une participation financière.

Un contrat tripartite est signé entre le ménage, le travailleur social référent et le représentant du Logis. Il est renouvelé mensuellement afin de déterminer les objectifs et les démarches à effectuer.

Le suivi social de la famille (ou de la personne) sera assuré par le travailleur social à l'origine de la demande.

Pour les St égrévois, le Service Logement s'engage au relogement de droit commun sur le parc social de la Ville. Un entretien a lieu avec le service logement de la Ville en présence du ménage, du référent social et du Logis dans les premières semaines du séjour.

Quelques chiffres

5 ménages accueillis (comme en 2017)

Soit **10 personnes**, dont **4 enfants**

Les référents sociaux sont

3 du service social du SLS

St Martin-le-Vinoux

2 du service social du CCAS

1 422 journées d'hébergement réalisées

Taux d'occupation : 97 % (en 2017 : 95 %
en 2016 : 89 %)

1 ménage est sorti :

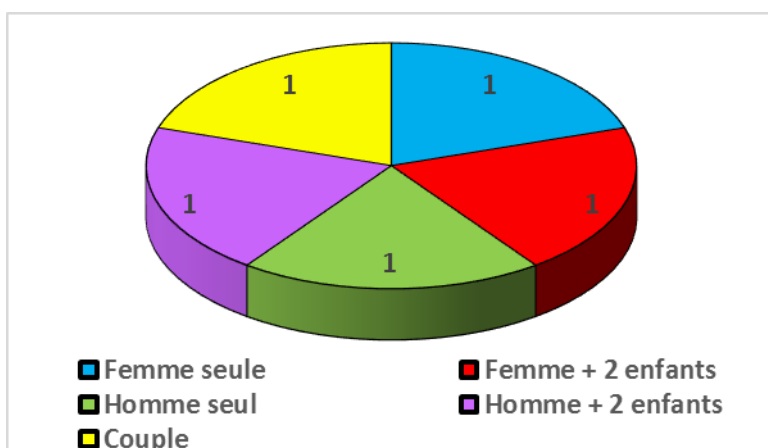
Durée du séjour : **21 mois**

Solution à la sortie : logement dans le parc public

A propos des 5 ménages accueillis

4 ménages sont originaires de **St Egrève**

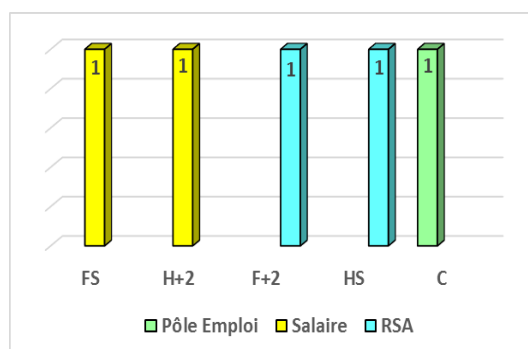
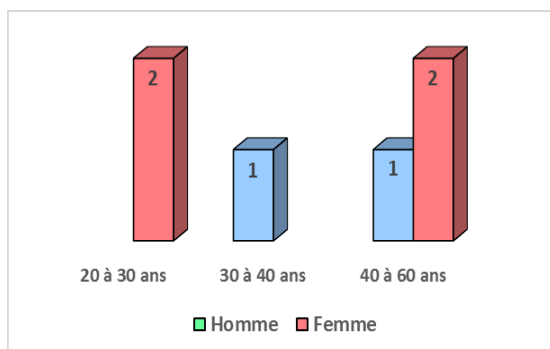
et **1** de **Saint-Martin le Vinoux**



Concernant, la typologie des ménages en 2018 :

Une diversité des profils des ménages à l'entrée dans le dispositif :

- Contexte et motif d'arrivée,
- Age et composition familiale
- Type et montant des ressources + situation d'endettement



3 ménages ont des ressources **issues du travail** (2 ont des salaires et 1 perçoit les ARE de Pôle Emploi)

2 ménages sont bénéficiaires du RSA

A l'entrée, les motifs de la demande sont les suivants :

- 2 ménages hébergés par des tiers
- 1 ménage en difficulté suite à une séparation conjugale (violence conjugale)
- 1 ménage en procédure d'expulsion de son logement (parc public)
- 1 ménage hébergé dans la famille

A la sortie :

- 1 ménage sorti et relogé dans le parc public



A l'entrée dans le dispositif, 3 ménages sur 5 ont des dettes (liées au logement ou autres)

Durée d'hébergement au 31/12/2018 des ménages en cours d'hébergement :

0 à 12 mois	1
12 à 24 mois	1
Plus de 24 mois	2

On constate que les durées d'hébergement sont supérieures à 1 an pour 80 % des ménages.

Les demandes en 2018 (non accueillies à ce jour)

Nombre de demandes étudiées : **9**

Nombre de demandes non étudiées : **5**

Quel lien avec St Egrève ?

- 9 ménages vivent sur St Egrève
- 2 ménages sont hébergés sur St Egrève
- 2 ménages vivent à St-Martin Le Vinoux
- 1 ménage vit au Fontanil, anciennement sur St Egrève

Composition familiale :

HS	6
FS	5
FS + 1	2
C+1	1

Les prescripteurs sociaux sont :

- 4 du SLS St Martin Le Vinoux
- 10 du CCAS de ST Egrève

Les objectifs travaillés durant le séjour

Exemples d'objectifs travaillés avec les personnes et leur référent social, durant le séjour :

- Confrontation à la réalité du logement : attribution possible, budgétaire, autonomie nécessaire...
- Travail sur la gestion budgétaire : Traitement dettes, budget prévisionnel...
- L'actualisation de leur demande de logement,
- La constitution de dossier PALDI, BALD, DALO,
- Les démarches pour régulariser des dossiers administratifs,
- La poursuite des démarches de divorce,
- La poursuite de leurs démarches d'insertion professionnelle,
- La prise en compte d'un besoin spécifique de santé,
- La préparation de l'installation dans leur nouveau logement (budget prévisionnel, FSL, mobilier, assurance...).
- Parentalité

L'accompagnement et le travail en partenariat dans le cadre de l'hébergement transitoire

Les temps de rencontres et d'entretiens avec les ménages sont importants pour saisir la compréhension qu'ils ont de leur situation et pour les soutenir dans l'élaboration et la mise en œuvre d'objectifs concrets, réalisables et partagés. Ils permettent également de réajuster notre intervention ou les objectifs de travail en fonction de l'évolution de la situation des ménages et des besoins prioritaires.

Il convient d'être vigilant à ce que la personne s'approprie ces objectifs de travail, et ce afin de favoriser la recherche de solutions durables tout en prenant en compte les éléments de réalité. Par la compréhension de son environnement, des différents enjeux autour de sa situation, mais aussi de ses droits que nous soutenons, nous restons attentifs à ce que la personne reste la principale actrice de son parcours. Ainsi, des pistes parfois déjà évoquées par des partenaires autour de certaines problématiques commencent à faire sens et être source d'une réelle mobilisation. L'adhésion de la personne et le maillage avec les différents partenaires n'en sont que favorisés.

Notre posture est d'accompagner les ménages à redevenir acteur de leur situation : connaître leurs droits et leurs devoirs ; analyser leur situation ; trouver les ressources pour avancer dans leur difficultés (endettement, séparation, isolement, etc...)

Le projet est travaillé en co-accompagnement avec le référent social à l'origine de la demande. Les besoins et/ou difficultés sont identifiés et partagés, lors des renouvellements du contrat tripartite, entre le ménage, le référent social et le responsable hébergement. Les objectifs comme les démarches à réaliser sont formalisées lors de ces mêmes temps. La réussite du travail mené repose sur l'engagement et la mobilisation du ménage autour de sa situation, ainsi que sur une articulation claire et cohérente entre les différents acteurs partenaires (CCAS/SLS/Relais Ozanam).

Commentaires sur l'activité 2018 :

- Une **diversité des profils** parmi les 5 ménages hébergés en 2018.
- **3 ménages / 5** sont en situation d'emploi, soit 60 %, même si leur situation professionnelle reste précaire (Intérim, CDD)
- **En 2018**, seule une sortie a pu être organisée.
- **Une durée d'hébergement supérieure à 12 mois** pour 80 % des ménages.

Dans la réalité, parmi les 4 ménages présents fin 2018, 3 d'entre eux cumulent des difficultés relatives à la santé, l'emploi, la parentalité et/ou la gestion financière et administrative qui sont venues freiner les perspectives de relogement. En effet, dans ces situations, la disponibilité ainsi que l'implication des ménages autour de leur situation ont pu être mises à mal, ce qui a eu des répercussions importantes sur la réalisation des démarches à effectuer, ainsi que sur les engagements pris par les ménages accompagnés dans le cadre de l'hébergement temporaire.

Pour ces 3 situations, nous avons été amenés à organiser des temps de concertation avec les partenaires (CCAS et SLS) en présence des ménages afin de faire un point sur la situation de ces derniers, les difficultés rencontrées dans le cadre de l'accompagnement, mais aussi et surtout envisager avec eux les leviers à actionner en vue de la résolution des difficultés. Pour 2 de ces ménages, suite à la concertation, les personnes ont pu se ressaisir de leur situation : la situation d'endettement locatif a pu être résorbée progressivement et réglée entièrement début 2019 pour 2 d'entre eux. Pour l'un d'entre eux les minima sociaux ont pu être rétablis. Pour le troisième ménage les difficultés relatives à la santé (hospitalisations régulières) entravent fortement les perspectives de relogement.

A titre indicatif, ci-dessous, les éléments repérés qui **peuvent freiner le caractère transitoire de l'hébergement** :

- Le budget des ménages est précaire avec des ressources faibles (minimas sociaux) ou des ressources instables du fait des successions de changement de situation. Cela engendre des ruptures ou des baisses de ressources ne facilitant pas la projection dans un relogement.
- L'offre de logement dans le parc public reste saturée dans l'agglomération grenobloise. D'autre part elle n'est pas toujours adaptée à la réalité des budgets les plus précaires, comme ceux de certains des ménages hébergés.
- Les problématiques de santé (mentale, physique et addictions) peuvent freiner la mobilisation des ménages autour de leur situation et impacter sur la réalisation des démarches à effectuer.
- Suite à un parcours difficile de logement, certains résidents idéalisent le logement qu'ils souhaiteraient avoir. La confrontation avec la réalité de l'offre de logement nécessite d'être travaillée, ce qui prend parfois du temps.
- D'autres problématiques (parentalité, absence d'emploi, situation administrative complexe, situation d'endettement...) peuvent également impacter la mobilisation et l'implication du ménage autour de sa situation. Celles-ci nécessitent d'être identifiées et travaillées avec le ménage afin de favoriser une évolution positive de sa situation globale et d'actionner les perspectives de relogement.